

**Zeitschrift:** Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer

**Herausgeber:** Auslandschweizer-Organisation

**Band:** 3 (1964-1965)

**Heft:** 12

**Vorwort:** Editorial

**Autor:** A.W.K.

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# LE COURRIER SUISSE

Pg 11370



## EDITORIAL

Un été extraordinaire que celui de 1964, dont chacun est content, même s'il est resté en Belgique, ce qui n'est pas peu dire ! Un été à Millésime, marquant la réussite de l'Exposition Nationale 1964 et faisant présager pour ceux que le calendrier des crûs intéresse, une année tout à fait exceptionnelle !

Dans le domaine des événements nationaux l'été 1964 se distingue par une gamme inaccoutumée de faits importants. Il faut d'abord signaler les manifestations folkloriques dans le cadre de l'Expo '64, sous la forme de cortèges cantonaux, dont certains d'une grande beauté, couronnés par celui des Costumes Suisses qui se déroula durant près de trois heures au bord du lac à Ouchy, pour le plus grand plaisir des Suisses de l'étranger venus assister en grand nombre à leurs « Journées ». Il faut espérer qu'un film en couleurs circulera au cours du prochain hiver pour les communautés des expatriés, où il suscitera l'enthousiasme qu'il mérite. Le secrétariat des Suisses à l'étranger s'attirera leur reconnaissance en voulant bien prendre la chose en main, si besoin était.

Il y aurait beaucoup à dire à propos de chaque cortège, mais il en est un dont il faut parler : celui de la Jeunesse argovienne. Il avait une signification particulière, placé qu'il était sous le slogan « les fils s'indigneront des pères ! ». On sait en effet que le canton d'Argovie seul a refusé à deux reprises par votation populaire, tout subside officiel en faveur de l'Expo '64 et de l'organisation d'une Journée cantonale. La jeunesse de ce canton, soutenue par des citoyens n'ayant pas perdu tout sens du ridicule, a montré, avec entrain et esprit, qu'il n'était pas nécessaire d'atteindre l'âge civique pour faire la preuve qu'en démocratie ce qui compte, c'est l'élan de la génération montante, participant avec enthousiasme, mais aussi avec discernement, à l'édition d'une nouvelle conception suisse.

Dans le domaine parlementaire, l'affaire des « Mirages » n'a pas traîné devant la Commission d'enquête qui a déposé ses conclusions en un temps record, en affirmant du même coup la vitalité du système démocratique suisse et la volonté du Parlement de contrôler à l'avenir plus efficacement les activités de l'appareil administratif.

Elle propose notamment que des civils soient appelés à des postes de responsabilités au DMF, de reconsiderer l'ensemble de notre défense nationale d'une manière plus équilibrée, de prévoir une juridiction administrative adéquate, etc...

Une ombre dans cette série de manifestations : celle de la commémoration des deux occupations de frontières au Monuments des Rangiers le 30 août dernier, au cours de laquelle notamment le Conseiller fédéral Chaudet fut empêché de prendre la parole. D'un seul coup, tout le travail patient et louable à certains égards du Rassemblement jurassien auprès des confédérés d'autres cantons, a été réduit à néant par le comportement de ses adhérents en heurtant douloureusement des fibres profondes enracinées dans le cœur de la très grande majorité de

Publié sous les auspices de la Conférence des Présidents et Délégués des Sociétés Suisses de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg

3<sup>me</sup> année - N° 12 - Octobre 1964

nos compatriotes. Puisse ce déplorable faux-pas, malgré les apparences contraires, être le prélude au grand dialogue trop longtemps différé et souhaité par tous ceux qui pensent que la Suisse est encore capable « de laver son linge sale en famille », comme vient de le dire à Lausanne le président de la N.S.H.

Il faudrait aussi s'étendre sur la magnifique exposition des chefs-d'œuvre des collections suisses à Beaulieu dont une plume plus autorisée nous parlera peut-être dans un prochain « Courrier ».

Dans le cadre de l'Expo '64, les Journées des Suisses de l'étranger ont réuni cette année quelques 900 compatriotes. Les diverses manifestations, bien organisées, se sont déroulées dans un excellent esprit et témoignèrent de l'intérêt voué à notre cause par les Suisses de l'intérieur. Il faut aussi souligner que le Manifeste (\*) du groupe d'Etudes helvétiques de Paris a retenu toute l'attention de la C.S.E. « parlement des Suisses de l'Etranger » et de la N.S.H. d'abord, mais aussi des autorités fédérales.

Les Suisses de Paris espèrent voir se créer de tels groupes dans les autres communautés. En ce qui concerne la Belgique et le Grand-Duché, c'est chose déjà faite depuis juin dernier, car il a suffi de reconduire, en la complétant, la commission de travail instituée pour l'examen des questions relatives à l'article constitutionnel en faveur des Suisses expatriés.

Le nouveau « groupe de travail » aura également comme tâche d'étudier l'organisation et le fonctionnement d'un comité exécutif, dont le principe a été admis par la « Conférence » du 13 juin 1964. La création d'un tel comité exécutif, si possible complété par un secrétariat permanent, est rendue nécessaire afin de permettre l'examen plus rapide des questions découlant de l'évolution de la position des autorités suisses vis-à-vis des Suisses de l'Etranger sans qu'il soit nécessaire de convoquer chaque fois l'ensemble des Présidents et Délégués des Sociétés Suisses.

Dans le domaine de l'information et par le « Courrier Suisse » tout naturellement, notre communauté sera dorénavant mieux mise au courant des questions qui la concernent et les lecteurs plus à même de nous faire part de leurs opinions. A l'aube de sa 3<sup>e</sup> année d'existence, le « Courrier Suisse » s'attellera à cette tâche, d'autant plus nécessaire, que l'évolution des circonstances mène à la création « d'institutions suisses » à l'étranger, sans qu'il soit possible actuellement de leur donner une définition précise. Cet aspect de la future organisation des Suisses de l'étranger mérite un examen attentif, elle n'entraîne aucune contrainte de la part des autorités fédérales, mais elle exigera de l'imagination de la part des communautés dans la recherche d'une propre structure, mieux adaptée aux temps présents, mais suffisamment nuancée afin de tenir compte de tous les facteurs en présence.

Il y a certes beaucoup de pain sur la planche au début de cet automne !

(\*) Voir texte avant-dernière page.

A.W.K.

